



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation de la profession d'orthophoniste

Question écrite n° 10629

Texte de la question

M. Julien Brugerolles attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation de la profession d'orthophoniste, notamment dans un contexte de restrictions budgétaires annoncées. Que ce soit à l'hôpital ou dans le secteur médico-social, les orthophonistes salariés sont confrontés à des rémunérations insuffisantes qui expliquent le manque d'attractivité de la profession et la vacance de nombreux postes. Quant aux orthophonistes libéraux, ils travaillent dans un cadre de plus en plus contraint, sans perspectives d'évolution. Aujourd'hui, la continuité des soins est clairement menacée, en particulier pour les patients les plus fragiles. Les soins d'orthophonie sont pourtant essentiels dans la prise en charge des suites d'accidents vasculaires cérébraux, dans les maladies chroniques ou les troubles du neuro-développement, pour ne citer que ces exemples. Mobilisés le 18 septembre 2025, les orthophonistes appellent à des mesures immédiates : une revalorisation des orthophonistes salariés, la poursuite des revalorisations conventionnelles en libéral, la reconnaissance pleine et entière de l'orthophonie comme profession de santé de premier secours à travers la généralisation de l'accès direct et des garanties visant à assurer la soutenabilité des cabinets libéraux et l'avenir de leurs retraites. Par ailleurs, de fortes inquiétudes pèsent sur le durcissement annoncé d'une règle de l'assurance maladie visant à éviter une « double prise en charge » des soins orthophoniques de milliers d'enfants suivis en centres médico-psychologiques (CMP). Pour la fédération nationale, il est urgent de clarifier la doctrine nationale sur les CMP car l'absence de cadre homogène bloque les prises en charge, expose les orthophonistes à des risques d'indus et pénalise les patients. Cette situation illustre l'urgence qu'il y a à sécuriser l'accès aux soins orthophoniques pour les patients, sans fragiliser davantage l'offre de soins existantes. Au regard de ces éléments, il lui demande quelles sont les réponses que le Gouvernement compte apporter aux problématiques soulevées par les orthophonistes afin de leur permettre d'assurer pleinement leurs missions et garantir l'accès à des soins d'orthophonie de qualité pour tous.

Données clés

Auteur : [M. Julien Brugerolles](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10629

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2025](#), page 8684